Réponse d'Eni Gas & Power France à la consultation de RTE sur les travaux à mener dans le cadre du REX sur le mécanisme de capacité

Propos liminaires

Eni Gas & Power France se félicite que les travaux sur le retour d'expérience du mécanisme de capacité soient lancés.

Eni rappelle souscrire pleinement à l'objectif poursuivi par le mécanisme de capacité, à savoir sécuriser l'approvisionnement électrique à la pointe et à ce que cet objectif, comme les autres, soit atteint à travers la formation de signaux de prix.

Néanmoins, Eni considère qu'un mécanisme qui a vocation à produire des signaux de marché pour toutes les capacités est par nature inopérant face à un système qui évolue essentiellement selon des considérations politiques.

De la même façon, responsabiliser tous les fournisseurs d'électricité, y compris les nouveaux entrants, sur la qualité de la modélisation de leur demande de capacité ne peut pas aboutir à une estimation correcte de la demande de capacité nationale, compte tenu des difficultés de prévision du portefeuille de clients pour ces acteurs.

De fait, Eni s'interroge depuis plusieurs années sur l'absence de prise en compte d'un certain nombre de considérants qui auraient dû permettre de mieux calibrer le mécanisme, à commencer par la dimension politique du mix de production et la dimension opérationnelle de l'activité de fourniture d'électricité.

Eni considère par ailleurs qu'il faudra replacer les enseignements du REX dans le cadre de la nouvelle régulation du nucléaire. Les conséquences de la réforme du nucléaire sur le fonctionnement du mécanisme de capacité seront nombreuses et devront être intégrées à tout éventuel projet d'évolution du mécanisme.

1. Contribution du mécanisme de capacité au respect du critère de sécurité d'approvisionnement

1.1. Contribution du mécanisme de capacité à la sécurité d'approvisionnement

Partagez-vous l'intérêt de construire un scénario contrefactuel de ce qu'aurait été le système électrique sur la période 2017-2020 « sans mécanisme de capacité » afin d'évaluer la contribution du mécanisme de capacité à la sécurité d'approvisionnement ?

Oui.

eni gas & power France S.A.
Capital de 29 937 600 Euros – RCS Nanterre 451 225 692
24 rue Jacques Ibert – CS 50001 – 92533 Levallois-Perret Cedex
eni.com/fr

Les analyses d'Eni sur le fonctionnement du mécanisme de capacité français ont révélé plusieurs incertitudes relatives au bon fonctionnement du marché de capacité.

Compte tenu de la complexité du mécanisme, l'évaluation d'un scénario contrefactuel est une solution qui permettra de déterminer ce qui se serait produit en l'absence d'un mécanisme de capacité, et de quantifier par comparaison le bénéfice net apporté par le mécanisme de capacité à la sécurité d'approvisionnement. Il permettra de vérifier si l'équilibre offre-demande aurait pu être atteint sans mécanisme de capacité, et d'en évaluer le coût.

Ce scénario contrefactuel doit néanmoins prendre en compte les réalités hors marché évoquées dans les propos liminaires, et en particulier les réalités suivantes :

- L'évolution de la capacité nucléaire (fermeture ou mise en service) est essentiellement soumise à des considérations politiques ;
- La fermeture des centrales de production à partir de charbon est programmée par la norme, toute nouvelle mise en service est interdite ;
- La mise en service de nouvelles CCGT n'est pas autorisée ;
- La capacité hydraulique nationale est peu ou prou au taquet de la disponibilité des sites naturels ;
- Les niveaux de développement du PV et de l'éolien sont décidés hors marché (PPE).

L'analyse pourrait ainsi se limiter à étudier la capacité du mécanisme de capacité à maintenir les capacités de pointes existantes dans le mix de production, aucune n'ayant été mise en service dans l'intervalle.

Partagez-vous le principe de construction de ce scénario contrefactuel sur la base d'analyses économiques sur la rentabilité des filières de production et d'effacement ?

Eni partage ce constat pour les nouvelles capacités installées lorsque leur développement a été guidé par les signaux de prix des différents marchés du système électrique.

Pour les capacités déjà présentes dans le parc de production, la rentabilité de celles-ci doit être analysée hors coûts échoués. Ceux-ci n'entrent en effet pas en compte dans la décision de l'acteur de maintenir ou non sa capacité de production/effacement dans le système électrique. Une capacité peut en effet ne pas être rentable tout en étant maintenue dans le marché pour limiter ses pertes.

Enfin, Eni ne partage pas ce principe pour toutes les capacités qui sont développées hors marché (appel d'offres, guichet ouvert etc…)

Avez-vous des éléments quantifiés à partager (de façon publique ou confidentielle) sur la situation économique des différentes filières et l'effet du mécanisme de capacité sur leur maintien dans le système électrique ?

Non.

Afin d'évaluer les revenus tirés sur les marchés de l'énergie, il est nécessaire de représenter la stratégie de vente sur les marchés et notamment à quels horizon s'effectuent les ventes sur les produits à terme. Etes-vous prêts à partager sur la proportion des volumes qui sont vendus sur les marchés à terme, 2 ans, 1 an, 6 mois avant la livraison, etc ?

NSP.

Compte-tenu de la temporalité du mécanisme de capacité, depuis son lancement (ouverture des années de livraison au plus 2 ans avant la période de livraison), quelles capacités considérez-vous comme ayant pu fermer, être mise sous cocon ou n'ayant pas été développée si le mécanisme de capacité n'avait pas été mis en place ? Et sur la base de quels critères économiques ?

NSP.

1.2. Cohérence entre le Bilan prévisionnel et le mécanisme de capacité

Partagez-vous l'intérêt d'analyser ex-post les écarts entre la vision de la sécurité d'approvisionnement véhiculée par le Bilan Prévisionnel et celle du mécanisme de capacité ? Identifiez-vous d'autres éléments de comparaison pertinents à analyser ? Avez-vous des éléments d'analyse à partager ?

Oui. Eni considère qu'il est pertinent de confronter les écarts prévisionnels avec les écarts réels afin d'évaluer la robustesse à la fois du BP et des modalités de détermination des paramètres liés au mécanisme de capacité.

Eni souhaite que cette analyse soit menée de façon à pouvoir nourrir une éventuelle future méthodologie de détermination d'une courbe de demande administrée, de façon à préparer une des conclusions possibles du REX mené.

1.3 Sur la caractérisation de la disponibilité

Partagez-vous l'intérêt de réaliser une analyse sur les modalités de mise à disposition des capacités et le niveau des contrôles effectués ? Préciser les aspects sur lesquels vous jugez utiles qu'elle soit complétée.

Il est essentiel de mettre à disposition des fournisseurs et de leurs clients les résultats des contrôles sur la disponibilité des capacités certifiées. Eni souhaite que l'analyse permette d'identifier les filières technologiques qui ne participent pas alors qu'elles sont appelées (taux de disponibilité réelle).Cette mise à disposition est d'autant plus légitime que ce sont les consommateurs finals qui financent ces acteurs.

Eni jugera utile la réalisation d'une analyse par filière technologique sur l'ordre d'activation et les taux d'activation sur les jours PP1 et PP2. Cette analyse permettrait d'éclairer la participation réelle des filières technologiques à la sécurité d'approvisionnement.

1.4 sur l'analyse coûts-bénéfices pour la collectivité

Partagez-vous l'intérêt de réaliser une analyse sur les coûts et bénéfices du mécanisme de capacité, basée sur le fonctionnement observés sur les années passées ?

Oui, cette analyse permettra de révéler une partie des dysfonctionnements du mécanisme de capacité. Pour autant, les conclusions de cette étude devront être adaptées à la réalité future de la nouvelle régulation du nucléaire.

L'analyse devra notamment permettre d'analyser le coût global du dispositif pour les consommateurs finals au regard du bénéficie induit pour la collectivité du passage du scénario contrefactuel à la réalité actuelle du mix de production (réduction des heures de défaillance, réduction des prix de marché de l'électricité etc…)

Selon vous, quelles composantes de coûts et de bénéfices sont à intégrer dans l'analyse ?

Les coûts :

- Les coûts de la capacité pour les consommateurs ;
- Les coûts de gestion du dispositif pour les fournisseurs (qui est répercuté, lorsque c'est possible, dans le *cost to serve*).
- Les couts liés aux variations de prix marché supportées par le fournisseur ;
- Les coûts associés au risque d'erreur de prévision sur l'évolution du portefeuille de clients, et sur l'évolution de la courbe de charge (y compris le tirage des jours PP1 difficilement prévisible).

Les bénéfices :

- Les éventuels bénéfices en termes de VOLL ;
- Les éventuels bénéfices en termes de réduction des prix sur les marchés de gros de l'électricité lors des épisodes de demande élevée liée à une offre plus importante ;
- Les éventuels bénéfices en termes de réduction des prix sur les marchés de gros de l'électricité toute l'année liée à la réduction du risque revenus pour la mise en service de centrales de base et semi-base.

En particulier, pourriez-vous transmettre une estimation des coûts d'investissement et des coûts opérationnels générés chez vous par la mise en œuvre du mécanisme de capacité ?

Les principaux postes de coûts du mécanisme de capacité sur un fournisseur comme Eni sont les suivants :

- Les ressources humaines nécessaires, pour l'intégration de la capacité dans les offres de fourniture, les traitements des achats marchés, les recherches de contrepartie ;
- Les coûts de développement SI pour intégrer la capacité dans le pricing et facturer ;
- Les coûts de développement SI pour calculer l'obligation ;
- Les coûts d'accès au marché et de validation de nouvelles contreparties ;
- Les coûts d'immobilisation de trésorerie.

Par ailleurs, considérez-vous que la mise en place du mécanisme de capacité à pas annuel et/ou de l'appel d'offres long terme se traduit-elle par une réduction du risque susceptible de créer un bénéfice ? Si tel est le cas, comment se matérialise-t-elle en pratique pour vous ?

Non.

1.5 Sur l'analyse du coût pour le consommateur

Partagez-vous l'intérêt de réaliser une analyse sur le coût pour le consommateur ? Avez-vous des recommandations concernant la méthodologie à utiliser ?

Oui. Il sera utile de distinguer les consommateurs qui sont en mesure de réagir au signal-prix de la capacité des autres.

2. Articulation du mécanisme de capacité avec la feuille de route climat énergie

2.1 Sur l'articulation entre le mécanisme et la feuille de route climat énergie

Partagez-vous l'intérêt d'analyser l'articulation du mécanisme de capacité avec la feuille de route énergie climat du gouvernement ? Disposez-vous d'éléments quantitatifs à même d'alimenter cette analyse ?

Non, Eni n'en voit pas l'intérêt.

Eni rappelle la loi de Tinbergen de laquelle découle le postulat suivant : à chaque objectif son instrument économique. L'objectif du mécanisme de capacité est de sécuriser l'approvisionnement électrique à la pointe et non de lutter contre le réchauffement climatique. L'affectation d'un autre objectif au mécanisme de capacité reviendrait à dégrader l'efficience du système électrique.

La puissance publique dispose d'autres outils pour atteindre les objectifs climatiques qu'elle a fixé au système électrique : la subvention, le mécanisme EU-ETS et la norme.

2.2 Sur l'appel d'offres long-terme

Partagez-vous l'intérêt de faire porter le retour d'expérience sur l'appel d'offres long terme ? Quels aspects de cet appel d'offre vous semble à analyser ?

Oui. Les éléments suivants sont d'intérêt :
- Le nombre de participants
- Les types d'actifs proposés (technologie, puissance installée)
- Le coût de la capacité qui ressort des appels d'offre au regard des coûts de la capacité lors des enchères.

3 Comportement des acteurs et efficacité des incitations en place

3.1 Sur le comportement et les incitations pour les acteurs obligés

Partagez-vous l'intérêt d'analyser la capacité des acteurs obligés à anticiper leur obligation individuelle, et à en comparer la somme à une anticipation centralisée (prévision d'obligation) ? Par ailleurs, jugez-vous utile que RTE puisse analyser la temporalité de couverture des acteurs obligés ? Ainsi que la stratégie de couverture de leur obligation anticipée ?

Oui, en particulier pour les acteurs de petite et moyenne tailles. Le rythme d'évolution de leur portefeuille est en effet soumis à d'importants aléas, et l'écart entre les prévisions et le réalisé peut être de l'ordre de plusieurs fois leur niveau d'obligation. La sortie/l'entrée de clients grands comptes ou le gain/la perte d'un appel d'offres important du périmètre d'un petit acteur est également de nature à modifier de façon importante son niveau d'obligation.

Pour autant ces écarts ne sont pas liés à la consommation de ces clients mais à leur rattachement au périmètre d'un fournisseur ou d'un autre. Il sera donc fort utile d'étudier à la fois la somme des anticipations individuelles au regard de l'obligation totale, mais aussi l'écart entre l'anticipation individuelle et le réalisé par typologie de fournisseur.

Ces calculs pourraient également être réalisés sur la base des demandes d'ARENH des fournisseurs à la CRE.

3.2 Sur le comportement et les incitations pour exploitants de capacité

Partagez-vous l'intérêt d'analyser la capacité des exploitants de capacités à anticiper leur disponibilité et à la communiquer, dès que possible, au marché ? Par ailleurs, l'analyse de l'efficacité des dispositifs incitatifs en place vous semble-t-elle utile à mener dans le cadre de ce retour d'expérience ?

Oui et oui.

3.3 Sur la formation des prix

Partagez-vous l'intérêt de mener des analyses sur la formation des prix ? Avez-vous des suggestions de méthode ? Dans l'objectif de reconstituer une courbe d'offre théorique, êtes-vous disposés à mettre à dispositions des informations sur les coûts des moyens de production et d'effacements ?

Oui. L'analyse de la formation des prix est indispensable, le mécanisme de capacité devant être cohérent au regard du besoin capacitaire. Cette analyse est d'autant plus indispensable que les prix évoluent sans lien avec les fondamentaux du marché. Eni rappelle que le manque de visibilité engendre un risque important pour les acteurs qui sont *price takers*.

Eni souhaiterait également une analyse d'impact de l'augmentation du niveau d'obligation (passage du coefficient de sécurité de 0.93 à 0.99 en 2019) sur la formation du prix.

3.4 Sur les signaux PP1 et PP2

Partagez-vous l'intérêt d'analyser les tirages PP1 et PP2 passés pour les mettre en regard des conditions du système électrique et analyser l'impact que leur tirage a pu avoir sur le système électrique ?

Oui.

4 Modalités opérationnelles et enjeux de complexité en regard des enjeux de précision

4.1 Sur le diagnostic sur la complexité du mécanisme

Partagez-vous l'intérêt d'objectiver le débat sur la complexité du mécanisme en identifiant les thématiques ou dispositifs les plus complexes du mécanisme en place et des indicateurs objectifs ? En particulier, pourriez-vous partager, dans le cadre de cette concertation, des éléments quantifiés sur les ressources et les investissements que votre entreprise a mobilisé sur les différents volets du (obligation, certification, échanges…) et dans les différents type de tâches (règlementaire, fonctionnement SI, gestes opérationnel) ?

Eni partage l'intérêt. Il est néanmoins difficile de partager ces informations commercialement sensibles dans le cadre de la consultation.

La complexité du mécanisme de capacité a-t-elle participé à entrainer des erreurs chez vous ? Si oui, sur quel sujet ? Avez-vous d'autres indicateurs à proposer à RTE pour identifier les principales sources de complexité du mécanisme ?

Oui, notamment des erreurs sur la prévision de l'évolution du portefeuille, qui dépend à la fois du rythme d'acquisition et du taux d'attrition.

4.2 Sur l'arbitrage entre complexité et précision du mécanisme

Partagez-vous l'intérêt d'analyser certaines dispositions potentiellement complexes au regard de l'intérêt en termes de précision qu'elles apportent ? Avez-vous des remarques ou propositions sur les périmètres des dispositions à considérer ?

Eni partage l'intérêt.

De façon générale, Eni renvoie à l'épaisseur du document contenant les règles du mécanisme du capacité. Quelques exemples d'indicateurs représentant un faible ratio intérêt/complexité :

- Le calage du coefficient du gradient profilé
- Le rééquilibrage jusqu'en AL+3,
- etc…

4.3 Sur la temporalité du mécanisme

Partagez-vous l'intérêt de requestionner la temporalité du mécanisme de capacité ? Quels aspects vous semble à analyser en particulier ?

Oui.

Cette temporalité est de fait déjà largement requestionnée par l'introduction du mécanisme d'appel d'offres de long terme.

4.4 Sur les modalités de participation transfrontalière

Partagez-vous l'intérêt de requestionner les modalités de participation transfrontalière, au regard du fonctionnement constaté ?

Oui.

Questions 5 générale sur le périmètre du retour d'expérience

Quelles évolutions proposez-vous sur le périmètre du retour d'expérience du mécanisme de capacité ?

Eni est favorable à l'analyse d'un scénario contrefactuel dans lequel le mécanisme de capacité serait centré uniquement sur les moyens de production qui ne répondent qu'à des signaux de marché.